



Bruxelles, le 23 mai 2023  
(OR. en)

9616/23

RECH 190  
EDUC 169  
PI 77  
DIGIT 96

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 23 mai 2023

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 8827/23

---

Objet: Publication universitaire de qualité, transparente, ouverte, fiable et  
équitable

- Conclusions du Conseil (approuvées le 23 mai 2023)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur une publication universitaire de qualité, transparente, ouverte, fiable et équitable, approuvées par le Conseil lors de sa 3949<sup>e</sup> session, tenue le 23 mai 2023.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR UNE PUBLICATION UNIVERSITAIRE DE  
QUALITÉ, TRANSPARENTE, OUVERTE, FIABLE ET ÉQUITABLE**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- ses conclusions du 1<sup>er</sup> décembre 2015 sur l'intégrité en recherche<sup>1</sup>, qui reconnaissaient l'importance d'une science ouverte, mécanisme permettant de renforcer l'intégrité dans la recherche, et vice-versa;
- ses conclusions du 27 mai 2016 sur la transition vers un système de science ouverte<sup>2</sup>, qui reconnaissaient que la science ouverte peut permettre d'améliorer la qualité de la science et de renforcer son impact dans l'intérêt de la société;
- sa recommandation du 5 avril 2022 visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>, qui a souligné combien il était important d'encourager la mise à l'essai et le pilotage de solutions dont la source est ouverte pour résoudre des problèmes communs, en contribuant ainsi à l'interopérabilité, à la maîtrise du numérique ainsi qu'à la souveraineté et à la responsabilité en matière de protection des données dans les systèmes d'enseignement supérieur;

---

<sup>1</sup> 14853/15

<sup>2</sup> 9526/16

<sup>3</sup> JO C 160 du 13.4.2022, p. 1.

- ses conclusions du 10 juin 2022 sur les principes et valeurs pour la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation<sup>4</sup>, qui encourageaient la science ouverte afin de viser une consolidation et une diffusion réciproques des résultats de la recherche au moyen de cadres et de stratégies axés sur l'accès ouvert et immédiat aux publications scientifiques, et soutenaient le droit des chercheurs de publier, de partager, de diffuser et de communiquer ouvertement les résultats et données de ces recherches, y compris par la formation et l'enseignement, et de s'associer à des organisations professionnelles ou universitaires représentatives sans être désavantagés par le système dans lequel ils travaillent ou par une quelconque censure ou discrimination;
- ses conclusions du 10 juin 2022 sur l'évaluation de la recherche et la mise en œuvre de la science ouverte<sup>5</sup>, qui soulignaient la nécessité de pouvoir accéder sans entrave aux résultats et publications de recherche et aux données financés par des fonds publics à des fins de recherche et de pouvoir les réutiliser, et mettaient en lumière les avantages liés à la science ouverte et à l'accès ouvert immédiat aux publications de recherche, ainsi que les avantages du multilinguisme pour une communication plus large des résultats de la recherche,

### **Vers un système de publication universitaire ouvert, équitable et durable**

1. RAPPELLE que la publication universitaire, par l'édition de revues, est actuellement le principal mode universitaire de diffusion de résultats de la recherche et de nouvelles connaissances scientifiques; RÉAFFIRME qu'il est important d'accélérer la transition vers la science ouverte afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'impact de la recherche en promouvant la transparence, l'accessibilité, la diversité, la réutilisabilité, la reproductibilité et la fiabilité des résultats de la recherche, que l'accès libre aux publications universitaires, y compris leur réutilisation, est l'un des éléments essentiels d'un système de science ouverte, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour faire en sorte que la publication universitaire soutienne ces objectifs;

---

<sup>4</sup> 10125/22

<sup>5</sup> 10126/22

2. CONSTATE que la transition numérique, malgré les difficultés qu'elle comporte, continue de créer des possibilités de nouvelles méthodes de publication universitaire efficiente et efficace, telles que des répertoires, des plateformes et des outils de publication en ligne pour un large éventail de résultats de recherche dans tous les domaines, tant au niveau national qu'à l'échelon européen, mais qu'une grande partie du système actuel repose sur des modèles commerciaux et opérationnels qui n'exploitent pas encore pleinement le potentiel offert par la numérisation, notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'éventail des résultats de recherche dont l'importance va croissant, tels que les ensembles de données, les logiciels et les protocoles de recherche; et SOULIGNE qu'il est important d'investir dans les infrastructures en ligne ainsi que dans les outils et les capacités numériques et innovants;
3. SOULIGNE que la publication universitaire devrait soutenir les principes essentiels de liberté académique, d'intégrité en recherche et d'excellence scientifique, ainsi que l'accessibilité et la réutilisabilité maximales des résultats de la recherche, tout en soutenant également les communautés scientifiques et leur collaboration transdisciplinaire, et MET L'ACCENT sur le fait que les pratiques scientifiques visant à garantir la reproductibilité, la transparence, le partage, la rigueur et la collaboration sont des moyens importants de mettre en place un système de publication qui réponde aux défis des sociétés démocratiques, modernes et numérisées; INSISTE sur le fait qu'un libre accès immédiat et sans restriction devrait être la norme pour la publication de recherches impliquant des fonds publics, avec une tarification transparente proportionnée aux services de publication et dans laquelle les coûts ne sont pas couverts par les auteurs ou les lecteurs individuels;

#### **Soutenir la diversité et garantir l'équité dans la publication universitaire**

4. CONSTATE que les pratiques de publication varient selon les disciplines et SOULIGNE qu'il convient de continuer de soutenir certains formats de publication, tels que les monographies, les livres et les formats "texte long", en particulier dans les sciences sociales et humaines, tout en promouvant la publication en libre accès et en permettant la coexistence d'un large éventail de formats et la publication dans diverses langues;

5. NOTE que le système actuel de publication universitaire est géré par diverses organisations à but lucratif ou non lucratif et CONSTATE avec inquiétude que l'augmentation des coûts des verrous d'accès payant pour l'accès aux publications scientifiques et pour la publication universitaire entraîne des inégalités et devient insoutenable pour les bailleurs de fonds publics de la recherche et les institutions responsables de l'utilisation des fonds publics, réduisant ainsi les financements disponibles pour la recherche;
6. SOULIGNE l'importance de modèles de publication universitaire en libre accès et à but non lucratif qui ne facturent pas de frais aux auteurs ou aux lecteurs et dans lesquels les auteurs peuvent publier leurs travaux sans critères d'éligibilité en matière de financement ni critères d'éligibilité institutionnels; RELÈVE la diversité des modèles qui ne dépendent pas des frais de traitement des articles ou de frais unitaires similaires et SOULIGNE qu'il importe de soutenir le développement de tels modèles sous la houlette d'organismes de recherche publics;
7. SOULIGNE qu'il est essentiel d'éviter les situations dans lesquelles les chercheurs sont limités dans leur choix de canaux de publication en raison de capacités financières plutôt que de critères de qualité, et où l'accès aux publications de recherche est limité par des verrous d'accès payant; SE FÉLICITE de la coordination exercée au sein de l'UE et avec des partenaires mondiaux afin de soutenir l'équité dans la publication universitaire, eu égard à la recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte<sup>6</sup>;

**Renforcer la confiance et garantir un niveau élevé de qualité, de transparence et d'intégrité dans la publication universitaire**

8. MET EN AVANT le fait que la liberté académique englobe le droit de définir librement les questions de recherche, de choisir et de développer des théories, de rassembler du matériel empirique, d'utiliser des méthodes de recherche universitaire, de remettre en question l'opinion couramment admise et de présenter de nouvelles idées, et qu'elle implique le droit de partager, de diffuser et de publier les résultats de ces recherches, y compris dans le cadre de la formation et de l'enseignement, et SOULIGNE que toute restriction de ces pratiques constitue une menace pour la liberté académique et l'intégrité de la recherche;

---

<sup>6</sup> [Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte - Bibliothèque numérique de l'UNESCO](#)

9. SOULIGNE qu'un examen rigoureux par les pairs devrait rester essentiel à la publication universitaire, les chercheurs devant assumer la responsabilité de l'examen par les pairs et fournir des conseils d'experts au sein des comités de rédaction, garantissant ainsi le respect des normes scientifiques, la validité et la qualité de la recherche; INSISTE sur le fait que l'examen par les pairs devrait continuer à renforcer et à maintenir l'intégrité de la recherche et la confiance dans la science, y compris par le retrait des publications invalides; EST CONSCIENT que le système d'examen par les pairs est actuellement confronté à différentes difficultés, par exemple un nombre accru de présentations et la lassitude des réviseurs; MET EN EXERGUE la nécessité de promouvoir la transparence au moyen de pratiques ouvertes d'examen par les pairs, ainsi que d'accorder aux chercheurs reconnaissance et récompenses pour l'examen par les pairs;
10. SOULIGNE que la reproductibilité est une caractéristique essentielle de la qualité de la recherche qui est étroitement liée à la transparence et à l'intégrité de la recherche, et qu'un manque de reproductibilité peut avoir une incidence négative sur le progrès scientifique et sur la confiance dans la science;

### **Prochaines étapes**

#### **Conditions-cadres**

11. ENCOURAGE les États membres et la Commission à intensifier leur soutien à l'élaboration de politiques et de stratégies institutionnelles et de financement alignées en ce qui concerne les modèles de publication universitaire multiformats en libre accès et sans but lucratif en Europe, sans frais pour les auteurs ou les lecteurs, et à établir et à mettre en œuvre des feuilles de route ou des plans d'action en vue d'une expansion significative de ces modèles de publication;

12. SE FÉLICITE de l'introduction, par un certain nombre d'États membres, de droits de publication secondaire dans leur législation nationale sur le droit d'auteur, permettant le libre accès aux publications universitaires faisant appel à des fonds publics; ENCOURAGE la Commission, dans le contexte de l'action 2 de l'espace européen de la recherche (EER) énoncée dans le programme stratégique de l'EER pour la période 2022-2024, à examiner et à proposer des mesures au niveau de l'UE visant à supprimer les obstacles empêchant d'accéder aux résultats et publications de recherche et aux données financés par des fonds publics à des fins de recherche et de les réutiliser, tout en garantissant le consentement de l'auteur; INVITE les États membres à mettre à jour leurs politiques et lignes directrices nationales en matière de libre accès afin de rendre les publications universitaires immédiatement librement accessibles dans le cadre de licences ouvertes et à appliquer les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable) et "aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire" aux données de recherche, en tenant compte de la recommandation de l'OCDE concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics<sup>7</sup>;
13. SOULIGNE la nécessité d'un changement dans la culture de la recherche qui reconnaisse la diversité des activités de recherche dans le but général de maximiser la qualité et l'impact de la recherche; SALUE à cet égard les activités de la coalition pour l'amélioration de l'évaluation de la recherche (Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA)); et ENCOURAGE un dialogue étroit entre les parties prenantes, les États membres, la Commission et les pays associés dans le cadre de la réforme de l'évaluation de la recherche, en coordination avec les partenaires mondiaux;
14. CONSTATE que le manque de données et d'informations fiables sur l'état de la publication universitaire, y compris les coûts et les données bibliométriques, entrave la progression de la mise en place, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de libre accès et affaiblit la position des États membres et des organismes de recherche dans les négociations avec les éditeurs commerciaux; PREND ACTE des développements en cours visant à suivre les progrès accomplis sur la voie de la science ouverte dans le cadre du nuage européen pour la science ouverte (EOSC), sur la base d'un suivi national et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs communs; ENCOURAGE les États membres et la Commission à accélérer ces développements et à réduire la fragmentation des initiatives de suivi en intégrant le suivi de la science ouverte dans le mécanisme de suivi de l'EER, et à s'employer à faire en sorte que les données de suivi respectent les principes FAIR;

---

<sup>7</sup> [Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics](#)

## Capacités: infrastructures et aptitudes

15. CONTINUE d'encourager les États membres à soutenir la transformation d'Open Research Europe (ORE) en un service collectif de publication de recherches en libre accès, à but non lucratif, d'utilité publique et de grande envergure, ainsi qu'à promouvoir et à soutenir d'autres plateformes et modèles de publication en libre accès et sans but lucratif, nationaux et portant sur des domaines spécifiques, qui fournissent aux chercheurs des services de publication de qualité et, chaque fois que cela est possible et approprié, sont connectés au niveau européen en vue d'une capacité, d'une efficacité, d'une facilité d'utilisation et d'un rapport coût-efficacité accrus;
16. ENCOURAGE les États membres et la Commission à investir dans des infrastructures interopérables à but non lucratif pour la publication sur la base de logiciels libres et de normes ouvertes, et à promouvoir ces infrastructures, afin d'éviter l'effet de verrouillage des services ainsi que des systèmes propriétaires, et à connecter ces infrastructures à l'EOSC;
17. ENCOURAGE les États membres et la Commission à développer des exercices d'apprentissage mutuel sur l'examen par les pairs, portant sur les principes et les pratiques, sur la manière de promouvoir la transparence et sur la manière de reconnaître la valeur des activités d'examen par les pairs et de récompenser ces activités dans le cadre de l'évaluation des chercheurs;
18. ENCOURAGE les États membres et la Commission à prendre des mesures pour promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et accroître les connaissances des chercheurs sur les droits de propriété intellectuelle et leur valeur, y compris les conséquences des transferts de droits d'auteur des auteurs aux éditeurs et l'importance de la gestion stratégique de la propriété intellectuelle par les chercheurs pour faciliter un libre accès immédiat et sans restriction aux publications scientifiques;
19. INVITE les États membres et la Commission à aligner leurs politiques et recommandations en matière de libre accès et de science ouverte sur le pacte pour la recherche et l'innovation en Europe<sup>8</sup> et sur le Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche de la Fédération européenne des académies des sciences et des sciences humaines<sup>9</sup>, et SOULIGNE que, ce faisant, il est essentiel de mettre au point des formations et du matériel qui soutiennent les chercheurs dans leurs efforts pour appliquer les principes de la science ouverte, tout en veillant au respect de normes élevées en matière d'intégrité de la recherche;

---

<sup>8</sup> JO L 431 du 2.12.2021, p. 1.

<sup>9</sup> [ALLEA-European-Code-of-Conduct-for-Research-Integrity-2017.pdf](#)

20. INVITE les États membres, en collaboration avec la Commission, à aborder de manière systémique la question de la publication prédatrice et à promouvoir et soutenir la formation aux pratiques de publication responsables, ouvertes et éthiques à l'intention des étudiants et des chercheurs à toutes les étapes de leur carrière, en leur fournissant ainsi les aptitudes et les compétences dont ils ont besoin, ainsi qu'à assurer une formation et une sensibilisation adéquates aux pratiques de publication prédatrices, contestables, trompeuses et de mauvaise qualité et à leur incidence négative sur la fiabilité de la recherche.
-